



*ENCYCLOPÉDIE,*

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

*PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.*

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*, de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse ; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale



l'Isle de Sumatra, aux Indes orientales. *Long.* 113. *30. lat.* 5.

\* **ACHEMENIS**, f. f. (*Myth.*) plante dont il est fait mention dans Plinè, à laquelle la Fable a attribué la vertu de jeter la terreur parmi les armées, & de les mettre en fuite. C'est dommage que ce soit là une fable, & que les hommes ne puissent pas aller au combat avec des plantes à la main.

**ACHEMENS**, f. m. *terme de Blason*, lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés qui environnent le casque & l'écu. Ils sont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries. (*V*)

**ACHEMINER un cheval**, (*Manege.*) c'est accoutumer un poulain à marcher droit devant lui. *Voyez* POULAIN. *Cheval acheminé* est celui qui a de la disposition à être dressé, qui connoît la bride & répond aux éperons, qui est dégourdi & rompu. (*V*)

\* **ACHERON**, f. m. (*Géog. anc. & Myth.*) C'étoit un fleuve des enfers, chez les Poètes & les anciens Géographes; ou un fleuve de la Thesprotie, prenant sa source au marais d'Acheruse, & se jetant près d'Ambracie dans le golfe Adriatique; ou de la Calabre en Italie.

\* **ACHERUSE**, f. f. (*Géog. Hist. anc. & Myth.*) lac d'Egypte près de Memphis, environné de belles campagnes où les Egyptiens venoient déposer leurs morts. Ils les exposoient d'abord sur les rives du lac, & des Juges examinoient la vie qu'ils avoient menée. On écoutoit les accusateurs; & selon ce qu'on alléguoit pour ou contre le vivant, le mort étoit honoré ou privé de la sépulture. Il y avoit dans la même contrée un temple consacré à Hécate la ténébreuse, & deux marais appelés *le Cocyte & le Cirsé*: c'est là-dessus que l'imagination des Poètes s'est exercée, & qu'elle a bâti ses enfers & son élysée.

c'est acheter pour le compte d'autrui, moyennant un droit que l'on appelle *de commission*.

*Acheter partie comptant, partie en Lettres de change, & partie à terme ou à crédit*, c'est payer en argent comptant une partie, une autre en Lettres de change, & s'obliger de payer l'autre partie dans un certain tems dont on convient.

*Acheter partie comptant, partie en promesses, & partie en troc*, c'est payer une partie en monnoie réelle & sur le champ, une autre en promesses ou billets payables dans des tems, & donner pour l'autre des marchandises dont on convient de prix; ce qui s'appelle *marchandise de troc*.

La maniere la plus avantageuse d'acheter est celle qui se fait à crédit pour un tems, à charge d'escompte ou de discompte. *Voyez* ESCOMPTE & DISCOMPTE. (*G*)

**ACHETEUR**, f. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a fait l'achat, soit d'un immeuble ou d'un effet mobilier; en quoi ce terme differe de celui d'*acquereur*, qui ne se dit proprement que de l'acheteur d'un immeuble. *Voyez* ACHAT & ACQUEREUR. (*H*)

**ACHETEUR** (*Commerce.*) Marchand qui achete des marchandises pour faire son commerce; pour les revendre en gros ou en détail, en magasin, en boutique, en foire, &c. *Acheteur* se dit aussi de toute personne qui achete quelque marchandise, ou denrée, pour en faire simplement usage pour elle-même, sans en faire trafic. (*G*)

**ACHEVEMENT**, f. m. *terme de Teinturier*; c'est l'action de finir une étoffe en noir par le Teinturier du petit teint, lorsqu'elle a été guédée ou passée sur la cuve du bleu par le Teinturier du grand teint. *Voyez* GUESDE, BLEU, &c. & TEINTURE.

**ACHEVER un cheval** (*Manege*) c'est acheter sa

# II. Les Lumières

- Les articles sont parfois courts, parfois longs de plusieurs pages. Il ne s'agit pas d'un simple dictionnaire, c'est en fait le catalogue des idées des Lumières, avec des prises de position politiques et religieuses très risquées...
- L'article *autorité politique*, de Diderot, rejette tout fondement à l'idée de royauté !

**AUTORITÉ POLITIQUE.** Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, & chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussi-tôt qu'il jouit de la raison. Si la nature a établi quelque *autorité*, c'est la puissance paternelle: mais la puissance paternelle a ses bornes; & dans l'état de nature elle finiroit aussi-tôt que les enfans seroient en état de se conduire. Toute autre *autorité* vient d'une autre origine que de la nature. Qu'on examine bien, & on la fera toujours remonter à l'une de ces deux sources: ou la force & la violence de celui qui s'en est emparé; ou le consentement de ceux qui s'y sont soumis par un contrat fait ou supposé entr'eux, & celui à qui ils ont déferé l'*autorité*.

La puissance qui s'acquiert par la violence, n'est qu'une usurpation, & ne dure qu'autant que la force de celui qui commande l'emporte sur celle de ceux qui obéissent; enforte que si ces derniers deviennent à leur tour les plus forts, & qu'ils secouent le joug, ils le font avec autant de droit & de justice que l'autre qui le leur avoit imposé. La même loi qui a fait l'*autorité*, la défait alors: c'est la loi du plus fort.

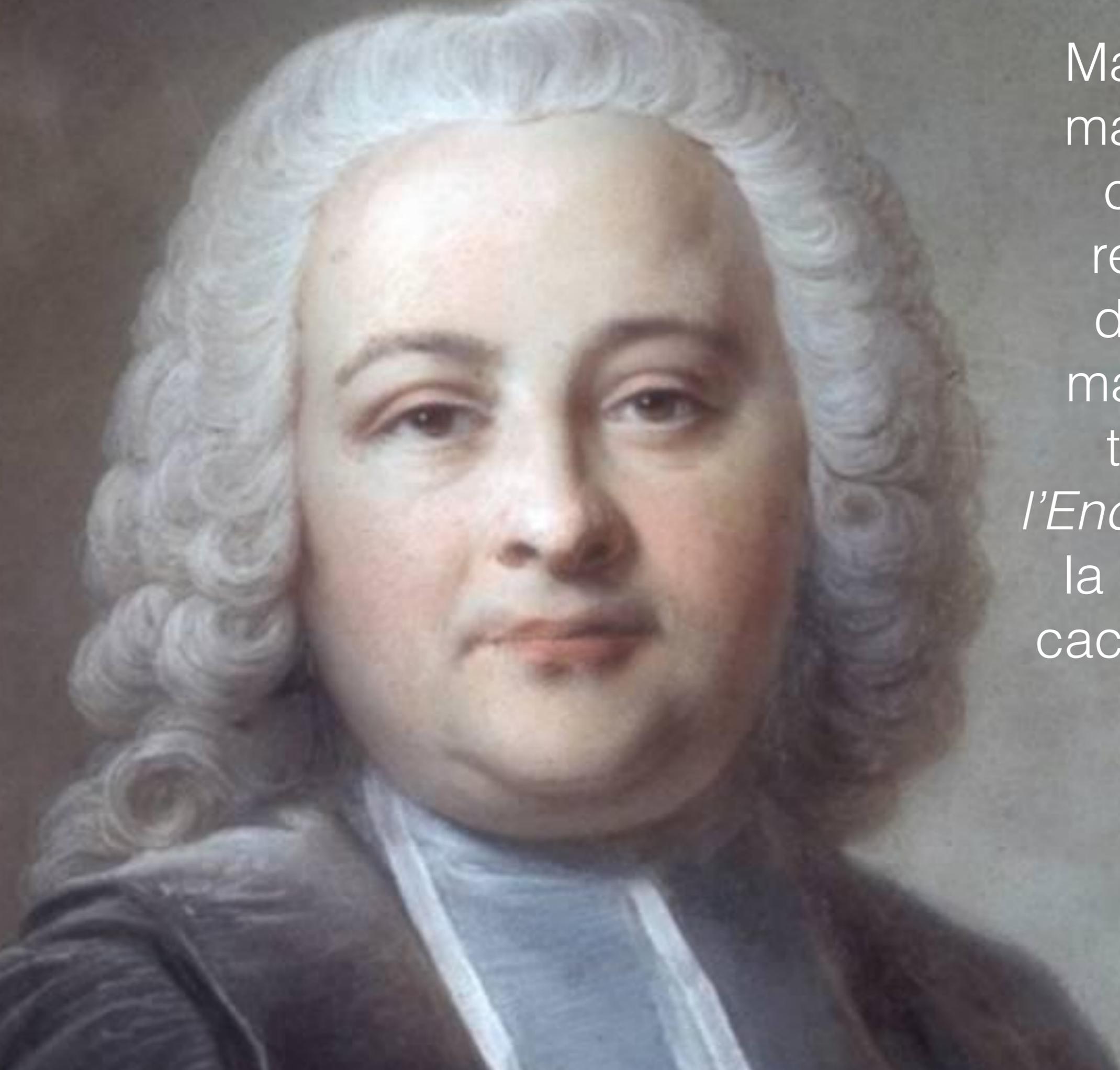
Quelquefois l'*autorité* qui s'établit par la violence change de nature; c'est lorsqu'elle continue & se maintient du consentement des peuples, de ceux qui se font

« votre reconnaissance par l'ancien mot  
*obsequium vestrum*. « Toute puissance  
» Dieu est une puissance réglée  
*Deo ordinata est*. Car c'est ainsi que  
ces paroles, conformément à la  
sens littéral, & non conformément  
de la bassesse & de la flatterie qui pr  
puissance quelle qu'elle soit, vien  
donc; n'y a-t-il point de puissance  
t-il pas des *autorités* qui, loin de v  
tablissent contre ses ordres & con  
usurpateurs ont-ils Dieu pour eux  
tout aux persécuteurs de la vraie  
fermer la bouche à l'imbécillité  
l'antechrist fera-t-elle légitime  
une grande puissance. Enoch &  
ront, feront-ils des rebelles & de  
ront oublié que toute puissance v  
des hommes raisonnables, fermes  
ront que toute puissance cesse de  
fort des bornes que la raison lui a p  
s'écarte des règles que le souverain  
sujets a établies; des hommes en  
comme S. Paul, que toute puiss  
qu'autant qu'elle est juste & réglé

Le prince tient de ses sujets mé  
sur eux; & cette *autorité* est born  
nature de l'état. Les lois de l

# II. Les Lumières

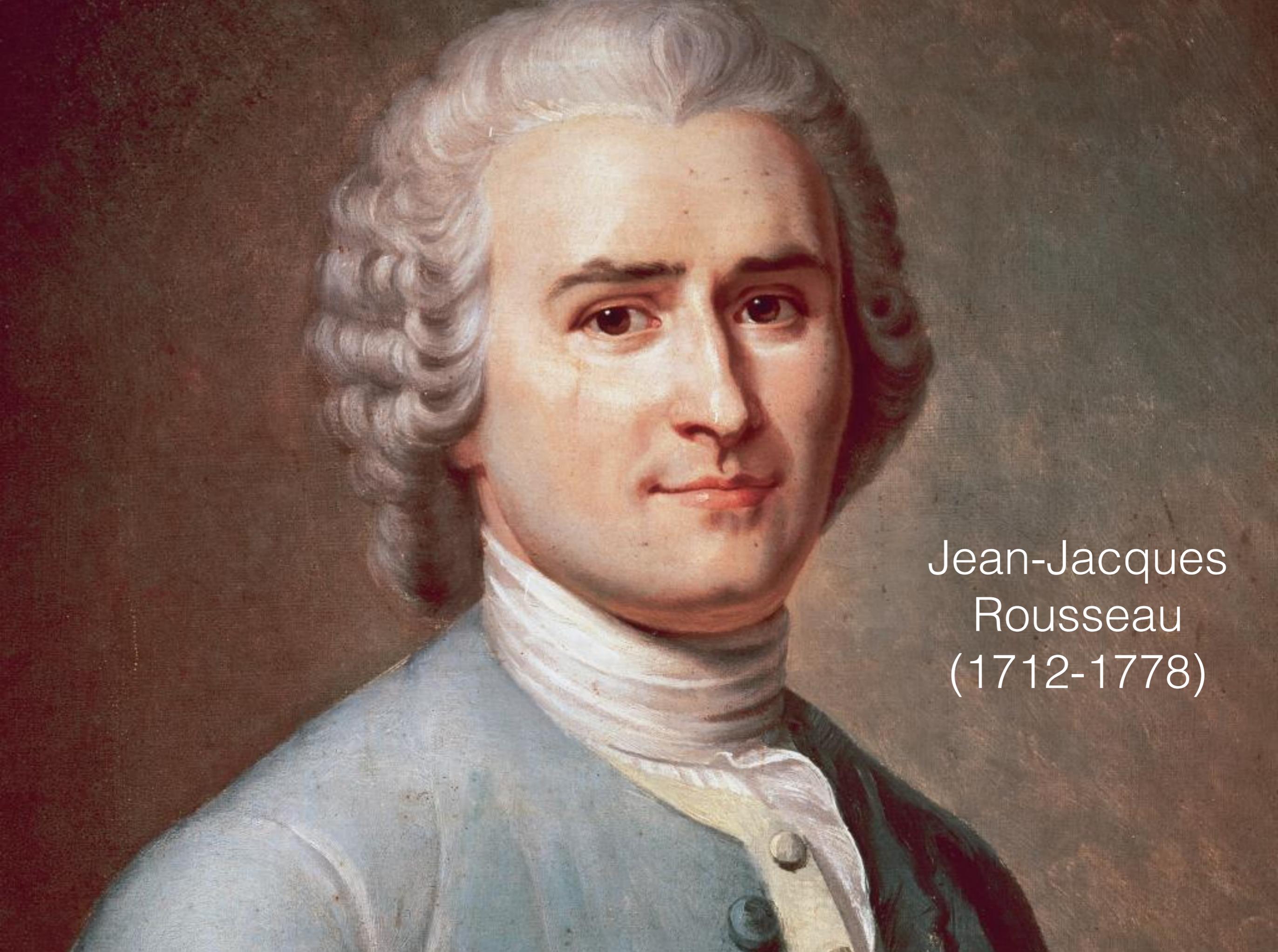
- Le Parlement interdit la parution, mais l'encyclopédie a des soutiens haut placés : Mme de Pompadour, la maîtresse du roi, et même Malesherbes, le directeur de la censure royale !
- Finalement Diderot est relâché, et on lui demande de baisser le ton de son livre, ce qu'il ne fera qu'à moitié...



Malesherbes, magistrat, est chargé de retrouver et détruire les manuscrits et tirages de *l'Encyclopédie*. À la place, il les cache dans son bureau !

# II. Les Lumières

- *L'Encyclopédie* est un gros succès, malgré son prix. C'est aussi pour cela qu'il est difficile de l'interdire.
- Certains, en province notamment, s'associent à plusieurs pour se payer un exemplaire, louent un appartement où ils l'installent et se passent la clé pour venir la lire.
- Ce sont ces *cabinets de lecture* privés qui vont souvent donner naissance aux bibliothèques publiques dans certaines villes...



Jean-Jacques  
Rousseau  
(1712-1778)

# II. Les Lumières

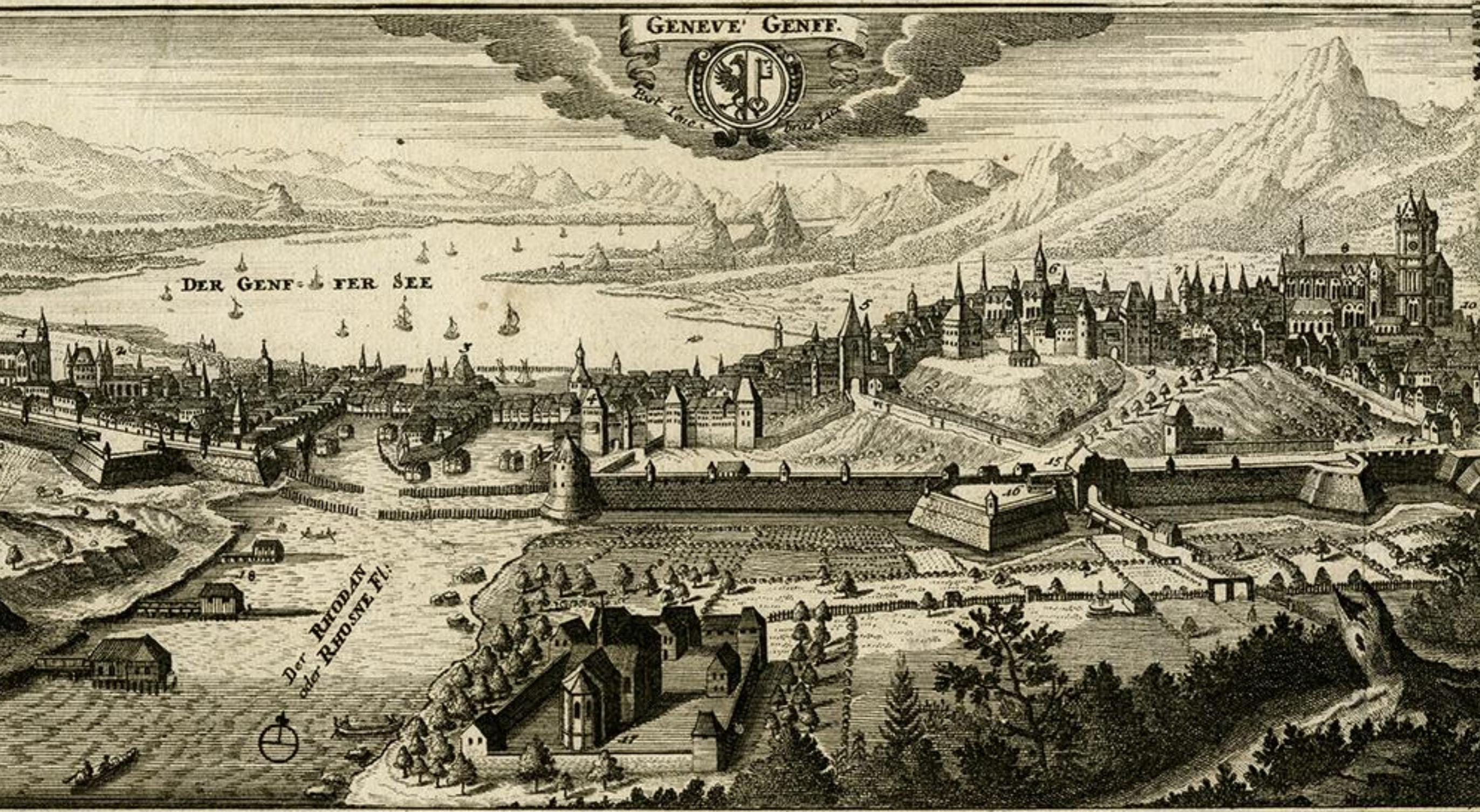
- Jean-Jacques Rousseau est sans doute **l'auteur le plus important du siècle des Lumières.**
- Sa popularité est telle qu'on l'appelle couramment à l'époque « **Jean-Jacques** », et qu'on vient de toute l'Europe lui rendre visite.

Il y aura même  
une sorte de culte  
qui lui sera rendu  
par ses admirateurs  
les plus enthousiastes



# II. Les Lumières

- Il est né à Genève, qui fait partie à l'époque de ces cités **républicaines**, comme il en existe depuis le Moyen-Âge.
- On pensait que ce mode de gouvernement était possible pour des villes de petite taille, mais pas à l'échelle d'un pays, où la monarchie était la norme. Rousseau va changer cela.

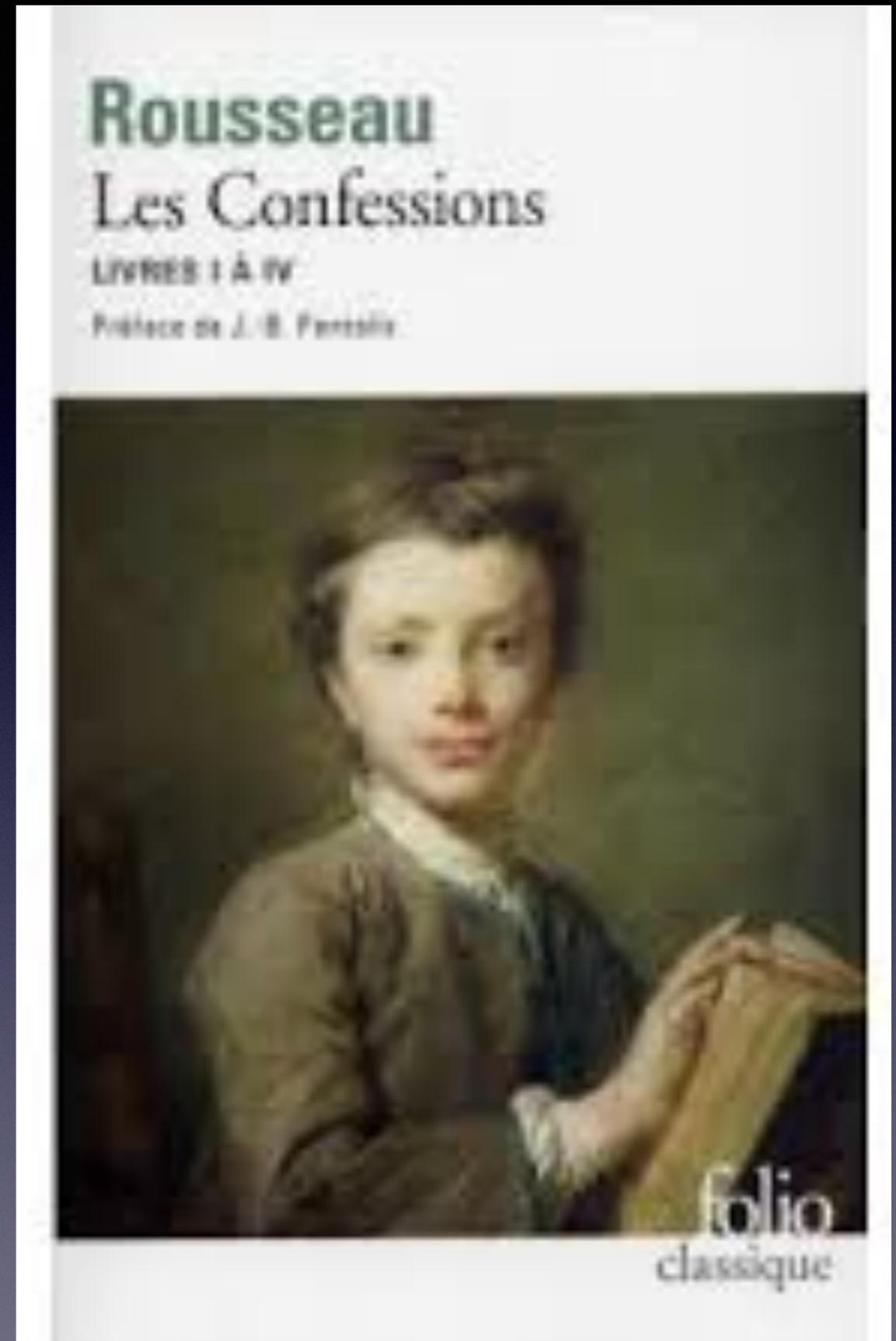
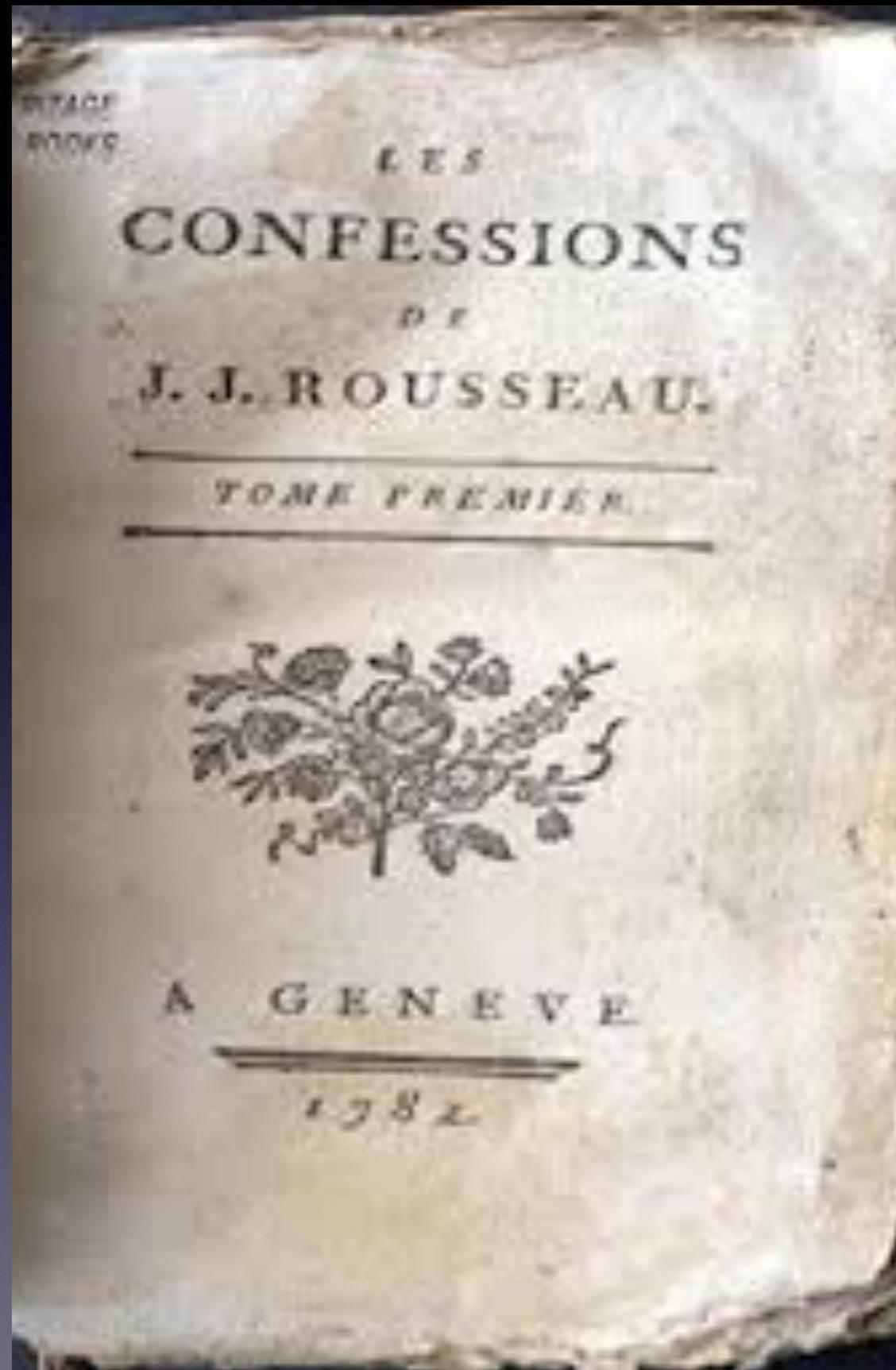


Genève au XVIIe siècle

# II. Les Lumières

- Il raconte son enfance dans les *Confessions*, un des premiers livres autobiographiques modernes.
- Avant cela, Saint Augustin avait déjà rédigé, au 5e siècle, un livre intitulé *Confessions*, mais son but était religieux.
- Rousseau **fonde le genre autobiographique** et même sans doute la psychologie et la psychanalyse...

Rousseau n'a pas osé publier ce livre de son vivant.



Il en lisait des extraits à ses amis...

# II. Les Lumières

- Il est protestant, mais vers 16 ans, comme il est placé en apprentissage et qu'il craint d'être battu pour être resté trop longtemps à l'extérieur de la ville, **il fuit vers la France.**
- Il prétend alors avoir voulu changer de religion et bénéficie d'un réseau d'aide de la part des catholiques. À Chambéry, il est accueilli par Mme de Warens, une trentenaire qui sera le grand amour de sa vie.

A close-up portrait of Françoise-Louise de Warens, a French philosopher and writer. She is depicted with a high, powdered wig adorned with flowers, looking slightly to the right with a gentle expression. The background is dark and out of focus.

Françoise-Louise  
de Warens



Il évoque leur rencontre dans les « Confessions »  
et fait le vœu que l'endroit soit marqué  
d'une « balustre d'or »...



Et c'est maintenant devenu une réalité !

# II. Les Lumières

- Rousseau va d'abord s'intéresser à la musique et **compose un opéra** qui sera joué devant Louis XV.
- Puis il devient encore plus célèbre pour avoir **écrit un roman**, « La Nouvelle Héloïse », énorme succès !
- Mais Rousseau va marquer davantage son époque en se tournant vers la **philosophie**.

1752

Jean-Jacques Rousseau

# Le Devin du Village

Gabriela Bürgler · Michael Feyfar · Dominik Wörner  
cantus firmus kammerchor · cantus firmus consort  
Andreas Reize



LE DEVIN  
DU VILLAGE.

INTERMÈDE,  
REPRÉSENTÉ A FONTAINEBLEAU  
DEVANT LE ROY.

Les 18 & 24 Octobre 1752. & à PARIS,  
PAR L'ACADÉMIE ROYALE  
DE MUSIQUE,

*Le Jedy premier Mars 1753.*

---

---



AUX DÉPENS DE L'ACADÉMIE.  
PARIS, Chez la V. DUCOMME & FILS, Imprimeur de ladite  
Académie, rue de Fois, à l'Étrage-Sec. Geoffroy,  
Ou ailleurs au Palais de Paris à la Sale de l'Opéra.

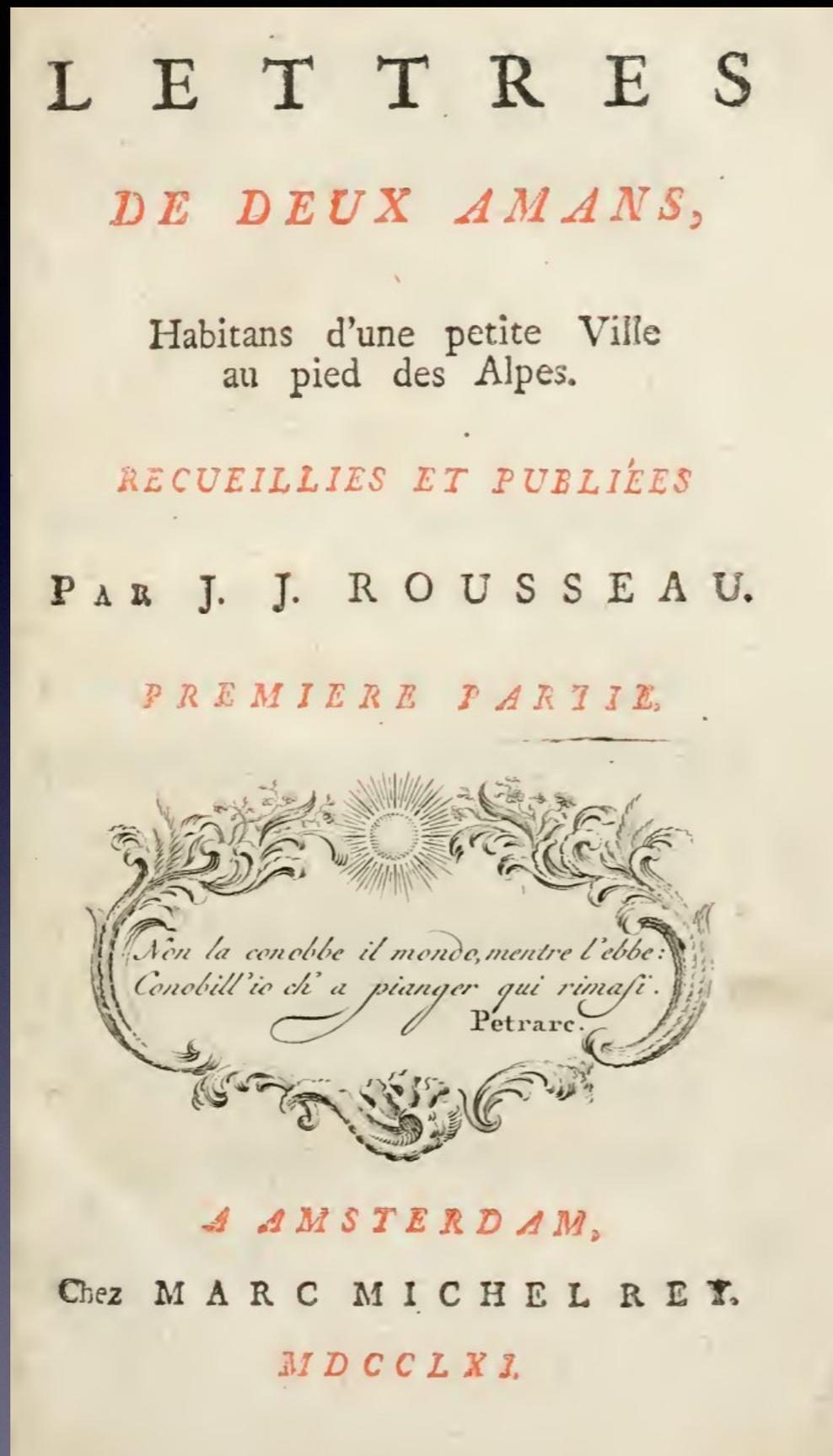
---

---

M. DCC. LIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

On ne lit plus vraiment ce roman



qui est un peu larmoyant...